

TÉLÉVISION FRANÇAISE 1

Société Anonyme au capital de 42 810 425,80€
Siège social : 1, Quai du Point du Jour – 92100 BOULOGNE
326 300 159 RCS NANTERRE

RAPPORT DU PRÉSIDENT A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 25 AVRIL 2006 SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

Mesdames, Messieurs,

En complément du rapport général du Conseil d'Administration, nous vous rendons compte, dans le présent rapport spécial, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de notre Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

I. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration de TF1 :

Présentation du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de TF1 est contrôlé par le groupe des repreneurs qui, compte tenu de sa majorité dans le capital, détermine sa politique de gouvernance.

Il est composé actuellement de 12 administrateurs, dont statutairement (article 10 des statuts) 2 administrateurs représentant du personnel élus par les collèges électoraux des salariés en application de l'article 66 de la loi n°86-1067 du 30 septembre 1986.

3 femmes siègent au Conseil d'Administration et 1 administrateur indépendant, au sens du "rapport Bouton", a été nommé au cours de l'Assemblée Générale du 23 avril 2003.

Depuis la privatisation, la durée des mandats des administrateurs et du Président du Conseil d'Administration est de deux années. L'âge limite pour l'exercice des fonctions du Président du Conseil d'Administration est fixé à 68 ans.

La conseil n'a pas nommé de censeur.

Chaque administrateur dispose d'une voix. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Informations sur les Administrateurs

Patrick LE LAY (7 juin 1942)

Président Directeur Général de TF1 depuis le 11 octobre 1988

Membre du Comité de Sélection de la société TF1

Nommé Administrateur de TF1, le 17 avril 1987 (date d'échéance du mandat : Assemblée Générale 2007)

Administrateur – Président Directeur Général de la société TV Breizh SA
Administrateur de la société Bouygues SA
Administrateur de la société Colas SA
Administrateur de la société Prima TV Spa
Président des Incunables & Co SAS

Membre du Conseil de Surveillance de la société La Chaîne Française d'Information Internationale SA (CFII)
Représentant Permanent de la société TF1 Développement SA auprès de la société TPS Gestion SA
Représentant Permanent de TF1 auprès de la société Téléma SAS
Représentant Permanent de la société TV Breizh SA auprès de la société TVB Nantes SA
Représentant Permanent de la société TPS SPORT SNC auprès de la société TPS MOTIVATION SA

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et non exercés à ce jour

Président Directeur Général de TPS Gestion SA jusqu'au 29/08/2001
Président de TF1 Publicité SAS jusqu'au 15/10/2004
Représentant Permanent de la société TF1 International SA auprès de la société TF1 Films Production jusqu'au 28/04/2005
Représentant Permanent de la société TF1 auprès de la société GIE SOGEDIF GIE jusqu'au 04/11/2002
Représentant Permanent de la société TF1 auprès de la Société Anonyme de Gestion d'Internet et Télévision (SAGIT) SA jusqu'au 06/09/2001
Représentant Permanent de la société TF1 auprès de la société TF1 Music SA jusqu'au 15/06/2001
Représentant Permanent du Gérant TPS Gestion auprès de la société TPS Foot SNC jusqu'au 29/08/2001
Représentant Permanent du Gérant TPS Gestion auprès de la société TPS Cinéma SNC jusqu'au 29/08/2001
Représentant Permanent du Gérant TPS Gestion auprès de la société TPS Entreprises SNC jusqu'au 29/08/2001
Représentant Permanent du Gérant TPS Gestion auprès de la société TPS Interactif SNC jusqu'au 29/08/2001
Représentant Permanent du Gérant TPS Gestion auprès de la société TPS Sport SNC jusqu'au 29/08/2001
Représentant Permanent du Gérant TPS Gestion auprès de la société TPS Jeunesse SNC jusqu'au 29/08/2001
Représentant Permanent du Gérant TPS Gestion auprès de la société TPS Terminaux SNC jusqu'au 29/08/2001
Représentant Permanent de la société TF1 auprès de la Société d'Administration et de Gestion de l'Audiovisuel Sportif (SAGAS) SA jusqu'en 2002
Président Directeur Général de la Société Européenne de Teletransmissions Sportives (SETS) SA jusqu'au 23/05/2002
Administrateur de la société TF1 International SAS jusqu'au 03/04/2002
Représentant Permanent du Gérant TPS Gestion auprès de la société TPS SNC jusqu'au 29/08/2001
Représentant Permanent de la société TF1 auprès de la société Film Par Film SA jusqu'au 09/03/2004
Représentant Permanent du Gérant TF1 auprès de la société e-TF1 SCS jusqu'au 29/04/2002
Représentant Permanent de la société TF1 auprès de la société SICDIS SA jusqu'au 28/03/2004

Patricia BARBIZET (17 avril 1955)

Président et Membre du Comité des Comptes de la société TF1

Membre du Comité de Rémunération de la société TF1

Cooptée Administrateur de TF1, le 12 juillet 2000 (date d'échéance du mandat : Assemblée Générale 2007)

Principaux mandats

Directeur Général de la société Financière Pinault SCA
Membre du Conseil de surveillance de la société Financière Pinault SCA
Membre du Conseil de surveillance de Yves Saint Laurent SAS (anciennement Yves Saint Laurent Couture)
Membre du conseil de surveillance de la Société Gucci (Pays Bas)
Membre du conseil de gérance de la société Château Latour (société civile)
Administrateur - Directeur Général de la société Artemis SA
Administrateur – Vice Président de la société Pinault-Printemps-Redoute SA
Administrateur – Directeur Général de la société Palazzo Grassi (Italie)
Administrateur de la société Théâtre Marigny SA
Administrateur – Président Directeur Général de la société Piasa SA

Administrateur de la société Bouygues SA
Administrateur de la société FNAC SA
Administrateur de la société Air France SA
Administrateur - Représentant permanent de la société Artémis auprès de la société Sebdo Le Point SA
Administrateur - Représentant permanent de la société Artémis auprès de la société AGEFI SA
« Chairman » et « Board Member » de la Société Christies International PLC (GB)

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et non exercés à ce jour

Président du Conseil d'Administration de la société Théâtre Marigny SA jusqu'au 22/06/2005
Administrateur - Représentant permanent de la société Artémis auprès de la société Bouygues SA jusqu'au 13/12/2005
Membre du Conseil de surveillance de la société Yves Saint Laurent Parfums SA jusqu'au 24/02/2004
Membre du Conseil de surveillance de la société Yves Saint Laurent Couture SAS jusqu'au 04/11/2002
Président du Conseil de Surveillance de la société Pinault-Printemps-Redoute SA jusqu'au 19/05/2005
Administrateur - Représentant Permanent de la société Artémis auprès de la société Rexel SA jusqu'au 06/09/2001
Membre de la société Conseil des Marchés Financiers jusqu'au 26/09/2002

Martin BOUYGUES (3 mai 1952)

Président Directeur Général de Bouygues

Président et Membre du Comité de Sélection de la société TF1

Nommé Administrateur de TF1, le 1^{er} septembre 1987 (date d'échéance du mandat : Assemblée Générale 2007)

Administrateur de la société Bouygues SA
Administrateur - Président Directeur Général de la société SCDM SA
Administrateur de la Société de Distribution d'Eau de la Cote d'Ivoire (SODECI) SADI
Administrateur de la Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE) SA
Administrateur du Crédit Commercial de France (CCF)

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et non exercés à ce jour

Administrateur de la société ACTIBY SA jusqu'au 04/12/2002

Olivier BOUYGUES (14 septembre 1950)

Directeur Général Délégué de Bouygues SA

Directeur Général de SCDM SAS

Nommé Administrateur de TF1, le 12 avril 2005 (date d'échéance du mandat : Assemblée Générale 2007)

Président de SCDM Energie
Représentant permanent de l'Administrateur SCDM auprès de la société Bouygues SA
Administrateur de la société Eurosport SA
Représentant permanent de SCDM auprès de la société SCDM Energie SAS
Gérant non associé de la société SIB
Président Directeur Général – Administrateur de la société SECI SA
Administrateur de la société Bouygues Telecom SA
Administrateur de la société Colas SA
Administrateur de la société Bouygues Construction SA
Gérant non associé de la société SIR SNC
Administrateur – Président du Conseil d'Administration de la société Finagestion SA
Administrateur de la société Novasaur SA
Administrateur de la société Cefina SAS
Administrateur de la société Sénégalaise des Eaux SA
Administrateur de la Société de Distribution d'Eau de la Cote d'Ivoire (SODECI) SADI
Administrateur de la Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE) SA

Claude COHEN (24 juin 1941)

Présidente de TF1 Publicité depuis le 15 octobre 2004

Directrice Générale de TF1 Publicité entre le 1er mars 1987 et le 14 octobre 2004

Cooptée Administrateur de TF1, le 7 octobre 1997 (date d'échéance du mandat : Assemblée Générale 2007)

Administrateur de la société Eurosport SA

Présidente de la société TF1 Hors Média SAS (anciennement TF1 Initiatives)

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et non exercés à ce jour

Gérante de la société TF1 Publicité Production SARL jusqu'au 30/12/2003

Administrateur de la Société d'Administration et de Gestion de l'Audiovisuel Sportif (SAGAS) SA jusqu'en 2002

Présidente de la société TF1 Direct Marketing SAS jusqu'au 22/04/2003

Philippe MONTAGNER (4 décembre 1942)

Administrateur - Président Directeur Général de la société Bouygues Telecom SA

Nommé Administrateur de TF1, le 23 janvier 1995 (date d'échéance du mandat : Assemblée Générale 2007)

Censeur de la société Bouygues SA

Administrateur de la société ETDE SA

Administrateur de la société Bouygues Immobilier SA

Administrateur de la société TPS Gestion SA

Vice-Président – Membre du conseil de surveillance de la société Ginger Groupe Ingénierie Europe.

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et non exercés à ce jour

Administrateur de la société Bouygues SA jusqu'au 25/06/2002

Administrateur – Président Directeur Général de la société Infomobile SA jusqu'en 2005

Représentant Permanent de la société Bouygues auprès de la société BDT SA jusqu'en 2002

Administrateur de la Société d'Aménagement Urbain et Rural (SAUR) jusqu'en 2005

Etienne MOUGEOTTE (1 mars 1940)

Vice-Président de TF1 depuis le 30 avril 1987

Membre du Comité de Sélection de la société TF1

Nommé Administrateur de TF1, le 12 janvier 1991 (date d'échéance du mandat : Assemblée Générale 2007)

Président de la société TF1 Films Production SAS

Président Directeur Général de la société TF1 Digital SA

Administrateur de la société Eurosport SA

Administrateur de la société Histoire SA

Administrateur de la société LV & CO SA

Représentant Permanent de la société TF1 Digital auprès de la société La Chaîne Info SCS

Représentant Permanent de la société TF1 auprès de la société TF6 Gestion SA

Représentant Permanent de la société TF1 auprès de la société Les Nouvelles Editions SAS

Représentant Permanent de la société TF1 auprès de la société TV Breizh SA

Représentant permanent de la société TF1 auprès de la société TVB Nantes SA

Représentant permanent de la société TF1 auprès de la société Télévision par Satellite Gestion SA

Représentant permanent de la société TF1 auprès de la société Extension TV SA

Représentant Permanent de la société TF1 auprès de la société Médiamétrie SA

Représentant Permanent de la société TF1 auprès de la société Monte Carlo Participation SAS

Représentant Permanent de la société TF1 auprès de la société Télé Monte Carlo SAS (Monaco)

Représentant Permanent de la société TF1 auprès de la société Monégasque des Ondes SA (Monaco)

Membre et Vice Président du Conseil de Surveillance de la société La Chaîne Française d'Information Internationale SA (CFII)

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et non exercés à ce jour

Président Directeur Général de la société TF1 Films Production SA jusqu'au 28/04/2005
Président Directeur Général de la société Groupe Glem SA (devenue Glem) jusqu'au 05/05/2003
Président de la société Groupe Glem SA (devenue Glem) jusqu'au 15/12/2003
Représentant Permanent de la société TF1 auprès de la société Groupe Glem SA (devenue Glem) jusqu'au 01/06/2005
Représentant Permanent de la société Groupe Glem SA auprès de la société Glem SA jusqu'au 30/09/2004
Représentant Permanent de la société Groupe Glem SA auprès de la société Baxter SA jusqu'au 26/01/2004
Représentant Permanent de la société Groupe Glem SA auprès de la société Glem Film SA jusqu'au 26/01/2004
Président de la société Alma Productions (anciennement Mery Productions) SAS jusqu'au 17/12/2003
Président Directeur Général de la société Tricom SA jusqu'au 30/12/2002
Représentant Permanent du Gérant Tricom auprès de la société Tricom & Compagnie SCS jusqu'au 30/12/2002
Représentant Permanent de la société TF1 Films Production auprès de la société Film Par Film SA jusqu'au 03/11/2003
Administrateur de la Société d'Administration et de Gestion de l'Audiovisuel Sportif (SAGAS) SA jusqu'en 2002
Administrateur de la société Protecra SA jusqu'au 13/03/2002
Administrateur de la société TF1 Cinéma SA (anciennement Banco Production) jusqu'au 28/03/2004
Administrateur de la société Siccis SA jusqu'au 28/03/2004

Olivier POUPART-LAFARGE (26 octobre 1942)

Directeur Général Délégué de Bouygues

Directeur Général de la société SCDM SA

Président et Membre du Comité de Rémunération de la société TF1

Membre du Comité des Comptes de la société TF1

Nommé Administrateur de TF1, le 17 avril 1987 (date d'échéance du mandat : Assemblée Générale 2007)

Administrateur de la société Bouygues SA
Administrateur de la société Bouygues Telecom SA
Administrateur de la société Colas SA
Administrateur de la société BIC SA
Représentant Permanent de la société Bouygues auprès de la société Bouygues Construction SA
Représentant Permanent de la société Bouygues auprès de la société Bouygues Immobilier SA

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et non exercés à ce jour

Administrateur de la société SCDM SA jusqu'en 2003
Administrateur de la Société Novasaur SA jusqu'au 09/05/2005
Représentant Permanent de la société Bouygues auprès de la société Bouygues Travaux Publics SA jusqu'au 20/04/2005
Représentant Permanent de la société Bouygues auprès de la société Bouygues Batiment International SA jusqu'au 06/12/2004
Représentant Permanent de la société Bouygues auprès de la Société Financière et Immobilière de Boulogne SA jusqu'en 2003
Représentant Permanent de la société Bouygues auprès de la société Bouygues Offshore SA jusqu'en 2003
Représentant Permanent de la société Bouygues auprès de la société Caisse Auxiliaire de Trésorerie et de Crédit SA jusqu'en 2002
Représentant Permanent de la société Bouygues auprès de la Société Technique de Gestion Industrielle (SOTEGI) SA jusqu'en 2002
Représentant Permanent de la société Bouygues auprès de la société BYMAGES 2 SA jusqu'en 2002
Administrateur – « Chairman » de la société Bouygues Management UK LTD PVLC jusqu'en 2004
Administrateur de la Société d'Aménagement Urbain et Rural SA jusqu'en 2005

Représentant Permanent de la société Bouygues Bâtiment SA auprès de la société Bouygues jusqu'en 2004

Alain POUYAT (28 février 1944)

Directeur Général Informatique et Technologies Nouvelles de Bouygues

Coopté Administrateur de TF1, le 18 mars 1998 (date d'échéance du mandat : Assemblée Générale 2006)

Administrateur de la société Bouygues SA

Administrateur de la société Bouygues Télécom SA

Administrateur de la société ETDE SA

Administrateur de la société C2S SA

Administrateur de la Société Parisienne d'Etudes d'Informatique et de Gestion SA

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et non exercés à ce jour

Censeur de la société Bouygues jusqu'au 21/09/1999

Administrateur de la société World Online France SA jusqu'au 27/06/2001

Censeur de la société Wanadoo SA jusqu'à fin 2004

Représentant permanent de la société Bouygues auprès de la société Infomobile SA jusqu'au 31/08/2004

Haïm SABAN (15 octobre 1944)

Nommé Administrateur de TF1 le 23 avril 2003 (date d'échéance du mandat : Assemblée Générale 2007)

Administrateur - Directeur Général de la société Saban Capital Group INC (USA)

Administrateur de la société Titanium Acquisition Corporation INC (USA)

Président - Administrateur de la société ProSiebenSat.1 Media AG (Allemagne)

Administrateur de la société The Directv Group, Inc. (USA)

Administrateur - Directeur Général de la société KSF Corp. Inc. (USA)

Directeur Général – Membre du comité de direction de la société German Media Partners, LP (Iles Vierges Britanniques)

Administrateur - Directeur Général de la société German Media Partners, Management LTD (Iles Vierges Britanniques)

« Member », « Board of Managers » de la société GT Brands Holdings, LLC (USA)

Administrateur – Trésorier de la société Saban Family Foundation INC (USA)

Administrateur – Trésorier de la société 50 Ways To Save Our Children INC (USA)

Président and Director de la société : Saban Charitable Support Fund, a support fund of the Jewish community foundation INC (USA)

Administrateur de la société National Mentoring Partnership

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et non exercés à ce jour

« Chairman » et « CEO » de la société FOX Family Worldwide INC (USA) (jusqu'en 2001)

« Chairman » et « CEO » de la société Saban Entertainment INC (USA) (jusqu'en 2001)

Member – Board of Directors de University of California, Board of Regents (jusqu'en 2004)

Jean-Pierre PERNAUT (8 avril 1950)

Directeur Adjoint depuis février 1993

Administrateur Représentant du Personnel, élu le 23 février 1988 (date d'échéance du mandat : Assemblée Générale 2006)

Céline PETTON (20 février 1971)

Archiviste depuis novembre 1994

Administrateur Représentant du Personnel élue le 19 mars 2002 (date d'échéance du mandat : Assemblée Générale 2006)

Lors de l'Assemblée Générale Mixte du 20 avril 2004, le mandat d'administrateur d'Alain POUYAT a été renouvelé pour deux années et l'élection de Jean-Pierre PERNAUT et Céline PETTON en qualité d'administrateurs Représentants du Personnel, a été constatée.

Lors de l'Assemblée Générale Mixte du 12 avril 2005, les mandats d'administrateurs de Patricia BARBIZET, Martin BOUYGUES, Claude COHEN, Patrick LE LAY, Philippe MONTAGNER, Etienne MOUGEOTTE, Olivier POUPART LAFARGE et Haim Saban ont été renouvelés pour deux années et Olivier BOUYGUES a été nommé administrateur pour deux années aux lieu et place de Michel DERBESSE.

Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration

Taux de présence des administrateurs – séances des conseils d'administration 2005

Patrick Le Lay	100%
Martin Bouygues	100%
Claude Cohen	100%
Olivier Bouygues	100%
Patricia Barbizet	86%
Philippe Montagner	100%
Etienne Mougeotte	100%
Olivier Poupart-Lafarge	86%
Alain Pouyat	100%
Haim Saban	14%
Céline Petton	100%
Jean-Pierre Pernaut	72%

Condamnations

A la connaissance de la société, au cours des cinq dernières années, aucun des membres des organes d'administration :

- n'a subi de condamnation pour fraude,
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- n'a subi d'incrimination ni de sanction publique officielle de la part d'une quelconque autorité statutaire ou réglementaire, y compris des organismes professionnels, à l'exception de Patricia Barbizet dans le cadre du procès Executive Life,
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Conflits d'intérêts potentiels

Le conseil d'administration procède chaque année à une évaluation de sa composition.

Le Règlement intérieur prévoit qu'un Comité de sélection des administrateurs examine périodiquement les questions relatives à la composition, l'organisation, et au fonctionnement du conseil, en vue de faire des propositions à ce dernier.

Après avoir examiné la situation de chacun des administrateurs, le conseil considère que Monsieur Haïm SABAN, nommé au cours de l'assemblée générale du 23.04.2003, est un "administrateur indépendant" au sens du rapport AFEP-MEDEF qui impose entre autres critères d'indépendance, de ne pas être client, fournisseur, ou banquier d'affaires de la société.

Le nombre d'administrateurs indépendants est inférieur à celui préconisé par le rapport AFEP-MEDEF. Le conseil considère que sa composition actuelle, caractérisée par une proportion relativement élevée d'administrateurs, représentant BOUYGUES -principal actionnaire de TF1-, ou exerçant des fonctions dirigeantes au sein de BOUYGUES ou TF1, tient compte du fait qu'en application de la loi de privatisation du 30.09.1986, un groupe d'acquéreurs conduit par la société BOUYGUES a été désigné comme cessionnaire de 50% du capital de TF1 ; BOUYGUES est ainsi devenu le principal acteur de la privatisation de TF1 et à ce titre a souscrit diverses obligations, notamment celle relative à la continuité de l'exploitation, ce qui justifie que cette société détermine la politique de gouvernance.

Il convient de noter que Martin Bouygues, Olivier Bouygues, Olivier Poupart-Lafarge, Patricia Barbizet, Patrick Le Lay, et Alain Pouyat exercent des fonctions de mandataires sociaux ou d'administrateurs au sein de différentes sociétés du groupe Bouygues.

Deux administrateurs, Céline Peton et Jean-Pierre Pernaut, sont représentants du personnel, élus par les collèges électoraux des salariés, en application de l'article 66 de la loi du 30.09.1986.

A la connaissance de TF1, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un quelconque des membres du conseil d'administration et ses intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

L'article 5 du règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit que les administrateurs s'engagent à informer le Président du Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêt, même potentiel, et à ne pas prendre part au vote sur toute délibération les concernant directement ou indirectement.

Aucune restriction n'est acceptée par les membres du conseil d'administration concernant la cession de leur participation dans le capital de l'émetteur, à l'exception de l'obligation statutaire faite à chaque administrateur d'être propriétaire d'au moins une action de la société, étant précisé que le Règlement intérieur du conseil d'administration recommande à chaque administrateur non représentant du personnel d'être propriétaire d'au moins 100 actions de l'émetteur pendant la durée de leur mandat, et d'autre part, des règles relatives à la prévention du délit d'initié.

Il n'existe pas, à l'exception des contrats de travail des administrateurs salariés, de contrat de service liant les membres du conseil d'administration à TF1 ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages.

Les administrateurs ont été informés de l'obligation qui leur incombe depuis le 25 novembre 2004 de déclarer désormais les opérations qu'ils effectuent - ainsi que celles effectuées par les personnes ayant des liens personnels étroits avec eux - sur les actions TF1 dans un délai de cinq jours de négociation conformément à l'article 222-14 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Au 21 février 2006, ces informations continuaient d'être communiquées par TF1 à l'AMF et rendues publiques au moyen d'un communiqué, sous une forme individuelle et nominative.

Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil d'Administration, sont tenus par une stricte obligation de confidentialité à l'égard des informations fournies au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration a pour domaine d'action :

- les orientations de la stratégie de la société et du groupe,
- les opérations d'importance significative, les investissements importants, les opérations de restructurations interne,
- le suivi de leur exécution,
- l'information fournie aux actionnaires et au marché financier,
- les contrôles et vérifications qu'il juge opportuns,

- la détermination des rémunérations des mandataires sociaux.

Les administrateurs disposent en séance de l'ensemble des documents et informations pertinentes nécessaires aux débats et à la prise de décisions, dans le respect des contraintes réglementaires et de l'intérêt social et avec identification des risques éventuels. Les administrateurs disposent également des comptes-rendus du comité des comptes, et des comités de Rémunérations et de Sélection des Administrateurs.

Les informations reçues périodiquement par les administrateurs concernent la société et le groupe, notamment les plans stratégiques et plans d'affaires, les informations permettant de suivre l'évolution des activités et de leur chiffre d'affaires, la situation financière, la trésorerie et les engagements de la société, la survenance d'un événement affectant ou pouvant affecter de façon significative les résultats consolidés du groupe et les événements significatifs en matière de ressources humaines et d'évolution des effectifs.

Chaque administrateur peut, de surcroît, compléter son information de sa propre initiative, le Président-Directeur Général étant en permanence à la disposition du Conseil d'administration pour fournir les explications et éléments d'information significatifs.

La périodicité des réunions du Conseil est, en principe, trimestrielle, avec possibilité de réunions supplémentaires, destinées à des présentations particulières ou à l'examen de sujets exceptionnels. En 2005, le Conseil d'Administration de TF1 s'est réuni sept fois.

Gouvernement d'entreprise – Règlement Intérieur

Depuis le 24 avril 2003, le fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses Comités est régi par un règlement intérieur qui définit les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil.

Dans l'intérêt des actionnaires et soucieux de répondre aux exigences en matière de gouvernement d'entreprise, les administrateurs veillent aux moyens et aux informations tenus à leur disposition pour leurs prises de décisions. Dans le cadre de projets significatifs, les administrateurs peuvent solliciter de certains d'entre eux la constitution d'un comité ad hoc chargé notamment de valider les projets et d'en apprécier l'impact sur les comptes et la situation financière du Groupe. Un comité ad hoc a, par exemple, été institué lors de l'appel à candidature pour l'attribution des droits TV de la Ligue 1 de football.

Par ailleurs, chaque année, les administrateurs examinent leurs pratiques en matière de gouvernement d'entreprise et plus particulièrement le mode de fonctionnement de leur Conseil et apprécient l'adéquation de son organisation. De par son fonctionnement, le Conseil n'a pas ainsi jugé utile de procéder à la dissociation des fonctions entre Présidence du Conseil d'Administration et Direction Générale de la société, ni d'apporter de limitation particulière au pouvoir du Président-Directeur Général.

Les principales décisions du Conseil en 2005 ont été les suivantes :

- séance du 15 février : arrêté des comptes annuels 2004 et convocation de l'Assemblée Générale ; autorisation du Conseil pour l'appel d'offres des Coupes du monde de Football 2010 & 2014 ; annulation d'actions rachetées ;
- séance du 12 avril : questions posées au Conseil dans le cadre de l'Assemblée Générale, Election du Président Directeur Général et annulation d'actions rachetées ;
- séance du 27 mai : examen des comptes du premier trimestre 2005, des axes stratégiques et des métiers du Groupe ;
- séance du 27 juin : autorisation du Conseil pour contrats suite aux appels d'offres des Coupes du monde de Football 2010 & 2014 et Ligue des Champions 2006 – 2009 ;
- séance du 30 août : examen des comptes du premier semestre 2005 ;
- séance du 22 novembre : examen des comptes du troisième trimestre, analyse de l'activité et des résultats estimés de l'exercice 2005, plan à trois ans ;
- séance du 16 décembre : projet de rapprochement entre TPS et les activités de télévision payante de GROUPE CANAL+.

Les jetons de présence ont été alloués ainsi qu'il suit, en 2005 :

- à chaque administrateur : le montant théorique annuel est de 15 250 €. Les jetons sont attribués à hauteur de 50% au titre de la responsabilité des administrateurs et à hauteur de 50% en fonction de la présence aux séances du Conseil ;
- aux membres des comités :
 - Comité des Comptes : 2 000 € par membre, par trimestre
 - Comité des Rémunérations : 1 200 € par membre, par trimestre
 - Comité de Sélection : 1 200 € par membre, par trimestre ;
- alloués au Président au titre de son mandat spécifique : 6 000 € par mois.

Comités du Conseil d'Administration

Les trois comités spécialisés au sein du Conseil d'Administration sont le Comité des Comptes, le Comité des Rémunérations et le Comité de Sélection des Administrateurs. Le Conseil fixe la composition et les attributions des Comités qui exercent leurs activités sous sa responsabilité, et désigne leurs membres parmi les administrateurs.

Ces comités sont composés de deux ou trois administrateurs. Toute personne occupant les fonctions de Président, Directeur Général ou Directeur Général Délégué de TF1 ne peut être membre du Comité des Comptes et du Comité des Rémunérations. Les trois comités se réunissent sur l'initiative de leur président respectif ou à la demande du Président du Conseil d'Administration, et se réunissent valablement dès lors que deux de leurs membres sont présents. Ils rendent leurs avis à la majorité simple de leurs membres et rendent compte de leurs travaux à la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

Le Comité des Comptes

Créé le 24 février 2003, il est actuellement composé de Patricia BARBIZET, Présidente, et d'Olivier POUPART-LAFARGE.

Il a pour mission :

- d'examiner, avant présentation au Conseil, les comptes individuels et les comptes consolidés ;
- de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement de ces comptes ;
- de vérifier les procédures internes de collecte et de contrôle des informations concourant à leur établissement ;
- de faire tout rapport et toute recommandation sur ce qui précède, tant sur une base périodique à l'occasion de l'arrêté des comptes qu'à l'occasion de tout événement le justifiant ;
- d'émettre un avis sur le renouvellement ou la nomination des Commissaires aux Comptes. ;
- de prendre connaissance des conclusions des missions du service d'audit interne et de valider son plan de charge annuel.

Quatre réunions par an sont prévues, au cours desquelles sont examinés les comptes trimestriels, semestriels ou annuels ainsi que les suivis de trésorerie et d'audit interne, avant leur soumission au Conseil.

Le Comité s'est réuni quatre fois en 2005 et une fois au cours du 1^{er} trimestre 2006. Chaque séance donne lieu à l'établissement d'un compte-rendu remis aux administrateurs.

Le Comité des Rémunérations

Créé en 1989, il est actuellement composé d'Olivier POUPART-LAFARGE, Président, et de Patricia BARBIZET.

Il a pour mission :

- de proposer au Conseil d'Administration la rémunération à allouer aux mandataires sociaux ainsi que les avantages de toute nature mis à leur disposition ;
- d'examiner le ou les plans de souscription ou d'achat d'actions, en faveur des mandataires sociaux et des collaborateurs ;
- d'émettre des propositions sur les systèmes de rémunération et d'incitation des dirigeants du Groupe ;
- de soumettre chaque année au Conseil le projet de rapport exigé par le Code de Commerce :
 - ❖ sur la rémunération et les avantages de toute nature consentis aux mandataires sociaux par la société et les sociétés contrôlées;
 - ❖ sur les options de souscription ou d'achat consenties et levées par les mandataires sociaux et les dix salariés de la société, principaux bénéficiaires ;
 - ❖ sur les options consenties et levées par les salariés des sociétés contrôlées majoritairement par TF1.

Le Comité s'est réuni une fois en 2005 et une fois au cours du 1^{er} trimestre 2006. Le Comité a notamment préparé à l'attention des membres du Conseil les éléments concernant l'évolution des rémunérations de ses mandataires. Chaque séance donne lieu à l'établissement d'un compte rendu remis aux administrateurs.

Le Comité de Sélection des Administrateurs

Créé le 24 février 2003, il est actuellement composé de Martin BOUYGUES, Président, de Patrick LE LAY et d'Etienne MOUGEOTTE.

Il a pour mission :

- d'examiner périodiquement les questions relatives à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du Conseil d'Administration, en vue de faire des propositions à ce dernier ;
- d'examiner notamment :
 - ❖ les candidatures éventuelles à un mandat d'administrateur en veillant à ce que figurent au sein du Conseil d'Administration des personnalités indépendantes ;
 - ❖ les projets de création de comités d'études du Conseil et proposer la liste de leurs attributions et de leurs membres ;
 - ❖ toutes les dispositions à prendre en vue d'assurer, le cas échéant, la succession en cas de vacance d'un mandataire social.

La Comité s'est réuni une fois en 2005 et une fois au cours du 1^{er} trimestre 2006 ; un compte rendu a été remis aux administrateurs.

II. CONTROLE INTERNE

Cette partie du rapport vise à rendre compte, conformément à la Loi sur la Sécurité Financière, des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Il concerne en premier lieu TF1 SA en tant qu'éditeur et diffuseur de la chaîne TF1, mais également au titre de son rôle de coordination et de sa participation à la mise en oeuvre de procédures de contrôle interne dans les filiales sur lesquelles elle exerce un contrôle exclusif ou majoritaire.

En particulier, TF1 veille à l'homogénéité des principales procédures financières dans le respect des particularités de chaque métier afin de préserver la pertinence des analyses et la réactivité des décisions.

Le Groupe TF1 se montre particulièrement sensible aux enjeux du contrôle interne, notamment dans les domaines comptable et financier, où la fiabilité des informations revêt une importance majeure.

Ce rapport est le résultat d'un recueil d'informations et d'analyses réalisés en collaboration avec les différents acteurs du contrôle interne au sein de TF1 et de ses filiales, aboutissant à la description factuelle de l'environnement de contrôle et des procédures en place.

Dans le cadre d'un référentiel commun, chaque filiale est accompagnée dans une réflexion sur son système de contrôle interne et les axes d'amélioration éventuels, renforçant ainsi l'environnement général de contrôle interne du Groupe.

Cette démarche s'inscrit dans une perspective dynamique qui permettra à TF1 d'aboutir à terme à une appréciation sur l'adéquation et l'efficacité de son contrôle interne.

Objectifs du contrôle interne

Pour analyser son dispositif de contrôle interne, TF1 a choisi d'adopter la méthodologie du « COSO » (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission), qui constitue un référentiel de bonnes pratiques couramment utilisé par les acteurs majeurs du marché.

Selon ce référentiel, le contrôle interne se définit comme un processus mis en œuvre par le Conseil d'Administration, les Dirigeants et l'ensemble du personnel d'une organisation, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la fiabilité des informations financières,
- la conformité des pratiques aux lois et réglementations en vigueur,
- la réalisation et l'optimisation des opérations.

L'atteinte de ces objectifs s'appuie sur des procédures destinées à inscrire les actes de gestion, la réalisation des opérations, ainsi que les comportements des personnels dans un cadre défini par les lois et règlements applicables, les organes sociaux, les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise.

En outre, ces procédures doivent permettre de veiller à :

- la sauvegarde des actifs de la société,
- la prévention, la détection des fraudes et des erreurs,
- la prévention et la maîtrise des risques résultant de l'activité,
- l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables ainsi que l'établissement en temps voulu d'états financiers fiables.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant pas fournir une assurance absolue que les risques d'erreur ou de fraude sont totalement maîtrisés ou éliminés.

Environnement général et contrôle

Environnement général de contrôle

Les principes du gouvernement d'entreprise, l'organisation du Groupe, et la diffusion de ses valeurs et de ses règles constituent l'environnement général du contrôle interne :

- L'organisation et la composition du Conseil d'Administration et des comités spécialisés qui l'assistent (Comité des comptes, Comité des rémunérations, Comité de sélection des administrateurs), décrites dans la partie 3.3 « Gouvernement d'entreprise », respectent les règles du gouvernement d'entreprise et concourent à l'efficacité du contrôle interne.

En effet les décisions importantes, comme par exemple l'acquisition de droits audiovisuels (droits du football, contrats avec les grands Studios de Cinéma, etc.), sont prises au plus haut niveau et traduisent les principes d'une gestion transparente et rigoureuse.

- Le plan triennal reflète les orientations stratégiques à moyen terme, et le plan annuel qui en découle constitue le cadre des engagements pris par les responsables des différentes entités du Groupe.
Dans ce sens, il constitue un élément clé de l'environnement de contrôle interne. Il définit non seulement les objectifs en termes de niveau d'activité et de coûts, mais également les moyens, structures et organisations à mettre en oeuvre. Le plan triennal implique également le respect d'une démarche structurante concourant à l'atteinte de ces objectifs.
- Des délégations de pouvoir sont mises en place, en tenant compte des principes directeurs définis par le Groupe, afin d'assurer la maîtrise des engagements pris envers les tiers. Elles répondent au double objectif de responsabilisation des opérationnels et de maîtrise des engagements au niveau pertinent.
Les directions fonctionnelles de la maison mère (finances, ressources humaines, juridique...) assistent et supervisent les différentes entités du Groupe TF1 dans leurs domaines d'expertise. Par ailleurs, elles diffusent et s'assurent du respect des procédures transversales et participent à la validation des procédures spécifiques aux différents métiers du Groupe.
- Le Groupe TF1 est attentif au respect des valeurs éthiques, diffusées d'une part au travers de son règlement intérieur, de chartes de fonctionnement (charte Eticnet relative au bon usage des ressources informatiques), et d'autre part à l'occasion des séminaires organisés par l'Institut du Management Bouygues auxquels les cadres dirigeants de TF1 participent. Ces séminaires ont pour objectif d'accompagner la réflexion des cadres sur leurs rôles, leurs responsabilités et le respect des principes éthiques dans leur action quotidienne.
- Evoluant dans un secteur en mutation technologique rapide (compression numérique, décors virtuels, numérisation de la diffusion... etc.), TF1 veille au maintien d'un haut niveau de compétence de ses collaborateurs notamment au travers d'une politique ambitieuse de formation permanente qui contribue à un environnement favorable au contrôle interne.

Evaluation des risques

Le Groupe Bouygues a initié une démarche générale de maîtrise des risques notamment dans les domaines relatifs à la qualité, à la sécurité et à l'environnement (QSE), et au développement durable. Dans ce cadre la société Bouygues anime deux comités réunissant régulièrement les responsables métiers du Groupe sur ces questions.

Par ailleurs TF1 a initié dès 2004, en collaboration avec un cabinet de conseil extérieur, une démarche d'identification des risques majeurs afin de définir un système décisionnel de gestion de crise.

En particulier, tout événement exceptionnel qui entraînerait une non-accessibilité au bâtiment de TF1 aurait un impact majeur sur l'activité. Pour cette raison, le Groupe a renforcé et amélioré régulièrement ses procédures tendant à garantir l'efficacité des mesures de prévention des risques, la continuité de service et l'efficacité de la gestion de crise en cas d'incident majeur.

Ainsi, un site de secours est opérationnel pour les trois processus suivants : la diffusion des programmes, la fabrication des éditions des journaux télévisés (TF1 & LCI), la fabrication des écrans publicitaires pour la chaîne TF1. Les fonctions vitales de l'entreprise sont intégrées dans le plan de sécurisation au travers d'un processus de reprise d'activité, notamment pour les différents services liés à l'antenne, la commercialisation d'espaces publicitaires, la comptabilité, la trésorerie, la paie et l'exploitation des systèmes d'information.

Le rapport de gestion (voir complément apporté en fin de rapport) et le présent rapport sur les procédures de contrôle interne (Cf. parties 2.3.4. « Direction des Technologies et des Moyens Internes » et 3. « Procédures de contrôle interne »), détaillent ci-après les principaux risques identifiés ainsi que les moyens mis en œuvre afin de les maîtriser.

Activités de contrôle

DIRECTION GENERALE ADJOINTE ADMINISTRATION FINANCES (DGAAF)

La DGAAF regroupe les services financiers centraux et exerce un rôle fort de contrôle au travers des procédures transversales, des méthodes et de la doctrine qu'elle diffuse au sein du Groupe.

Direction Centrale Comptabilité et Fiscalité (DCCF)

La DCCF est en charge de l'application de la doctrine comptable ; elle garantit la fiabilité des processus de collecte et de traitement des informations financières ainsi que la permanence des méthodes comptables.

Elle assure, dans le respect des normes et réglementations en vigueur, l'élaboration d'états financiers sociaux et consolidés reflétant sincèrement l'activité des sociétés du Groupe. La DCCF veille à ce que ces informations soient fournies aux destinataires sous une forme et dans des délais leur permettant de les utiliser efficacement.

La DCCF regroupe les services comptables de TF1 SA et le service de consolidation, et assure une supervision fonctionnelle des services comptables des filiales. Elle veille à la coordination et la formation permanente des équipes par l'élaboration et la diffusion des règles, procédures et méthodes applicables dans l'ensemble du Groupe. Par ailleurs, la DCCF organise des formations spécifiques aux nouveaux outils informatiques, aux nouveaux référentiels comptables (normes IFRS récemment), ainsi qu'à l'occasion de la mise en place de toute nouvelle procédure comptable. La DCCF s'assure de la mise en œuvre du principe de séparation des tâches entre les ordonnateurs et les payeurs.

La DCCF conduit par ailleurs, pour l'ensemble du Groupe, une mission d'expertise et de conseil en matière fiscale, et coordonne d'une part les interventions des Commissaires aux Comptes, et d'autre part les contrôles fiscaux.

Enfin, une cellule dédiée de la DCCF est en charge de l'optimisation des procédures et de l'évolution de l'organisation de la fonction comptable.

Direction du Contrôle de Gestion

Le contrôle de gestion restitue l'information financière selon une segmentation économique pour permettre à la fois une analyse des performances, une planification de l'activité et des résultats, ainsi que, d'une manière générale, un pilotage de TF1 SA et de ses filiales.

Il s'appuie sur une décomposition analytique fine du Groupe, permettant des regroupements pertinents d'unités économiques homogènes : filiales, départements commerciaux, techniques ou fonctionnels, unités de programmes ou pôles selon les cas.

La mise en œuvre du contrôle de gestion se traduit par :

- l'animation du processus budgétaire et la fourniture des outils de reporting et de pilotage adaptés aux différents types d'activité,
- la définition d'objectifs économiques et l'animation du processus de planification,

- la mesure des réalisations au regard des objectifs fixés,
- l'analyse des écarts et le suivi de la mise en place des mesures correctives qui en découlent,
- le contrôle de l'exactitude des données de base et de la cohérence des restitutions des systèmes d'information financière,
- la coordination des différents acteurs de la filière du contrôle de gestion au sein du Groupe.

Pour chaque entité, l'efficacité du système repose sur la complémentarité entre, d'une part, un unique responsable opérationnel qui élabore et s'engage sur un plan, validé par la Direction Générale, et d'autre part un responsable du contrôle de gestion rattaché hiérarchiquement au responsable opérationnel qui l'assiste dans toutes les phases de ce processus. Celui-ci contrôle les engagements et le respect du plan, propose les mesures correctives et s'assure de leur mise en œuvre ; il veille à l'application des procédures et normes du Groupe en liaison fonctionnelle avec les directions centrales.

Direction de la Trésorerie et du Financement

La gestion des financements, des placements, de la couverture du risque de change et de taux, et la sécurité des moyens de paiement de l'ensemble des sociétés du groupe sont placées sous la responsabilité de la Direction de la Trésorerie et du Financement, à l'exception de quelques filiales (TPS, TCM, ...) qui possèdent leur propre trésorerie et assurent leur propre financement.

Cette organisation centralisée permet :

- de consolider les risques de taux et de change,
- de maintenir un niveau d'expertise à la hauteur de la complexité de ces problématiques,
- de préserver la confidentialité des procédures de sécurisation des paiements,
- d'attribuer des délégations de pouvoir à un nombre limité de collaborateurs qui sont seuls habilités par la Direction Générale à traiter une liste limitative d'opérations financières pour le compte de l'ensemble des sociétés du Groupe, selon des seuils et des procédures d'autorisation définis.

Dans le cadre de leur mission de conseil et d'expertise, les personnels de la Direction de la Trésorerie et du Financement participent régulièrement aux travaux de l'Association Française des Trésoriers d'Entreprise afin de se tenir au fait des meilleures pratiques en matière de sécurité financière.

DIRECTION DES RELATIONS HUMAINES

La Direction des Relations Humaines joue un rôle essentiel dans la sélection, la mise en œuvre, et le développement des ressources humaines, nécessaires au bon fonctionnement des différentes structures du Groupe TF1.

La Direction des Relations Humaines veille au respect du Code du Travail, et à l'évolution de la politique sociale en relation avec les différentes instances représentatives du personnel.

La stratégie de recrutement, de formation et de rémunération du Groupe TF1 découle des plans triennaux arrêtés par la Direction Générale, après concertation avec les différentes structures opérationnelles et fonctionnelles du Groupe. Toute demande de recrutement d'un collaborateur permanent fait l'objet d'une procédure d'approbation formalisée.

La Direction des Relations Humaines coordonne également la politique de formation professionnelle du Groupe, qui vise à développer les compétences techniques, relationnelles et managériales requises dans l'exercice des responsabilités de chaque collaborateur.

SECRETARIAT GENERAL ET DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

Le Secrétariat Général Groupe anime et coordonne deux principales fonctions organisées comme suit :

- les Affaires Juridiques (DAJ), en charge de la définition et du contrôle de l'application de la politique contractuelle, du suivi juridique des différents aspects liés au droit des sociétés et au développement au niveau du Groupe, ainsi que la centralisation des thèmes liés aux assurances et à l'immobilier,
- les Affaires réglementaires et judiciaires en charge du suivi des relations avec les différents organismes et autorités extérieurs, du respect des obligations réglementaires, ainsi que du suivi des dossiers contentieux.

Le Secrétariat Général assume également la coordination et l'animation de l'ensemble de la filière juridique, les juristes étant soit rattachés à la structure centrale, soit détachés dans différentes filiales du Groupe.

En terme de procédures, le Secrétariat Général et la DAJ se sont engagés depuis plusieurs années dans une démarche de sécurisation et de contrôle des engagements, se traduisant notamment par la définition d'une politique contractuelle Groupe et l'élaboration de modèles de contrats standards pour tous les engagements récurrents.

Après la mise en place d'une base informatique de stockage et de consultation des principaux contrats au sein de plusieurs sociétés du Groupe, un outil juridique structurant est en cours de développement. Outre la base des contrats signés, ce portail juridique regroupera et offrira aux juristes la possibilité de consulter les modèles de contrats « types », ainsi qu'une documentation juridique externe ou élaborée en interne sur des sujets spécifiques.

En outre, la DAJ veille à l'optimisation et à la pérennisation des contrats d'assurance souscrits par TF1 et ses filiales pour se garantir contre les sinistres éventuels en partenariat avec des courtiers intervenants auprès de compagnies de tout premier ordre. Le Groupe veille à l'adéquation des conditions de couverture et des niveaux de prime et franchise au risque encouru.

Les mesures d'identification et de prévention des risques, développées par le groupe et ses filiales au travers d'une cellule dédiée¹ et au moyen d'une sensibilisation régulière des juristes, visent d'une part la maîtrise accrue des risques de survenue de ces sinistres, mais également l'optimisation des contrats et des relations avec les assureurs concernant le montant des primes et les conditions de garantie.

Le suivi des risques juridiques est réalisé par les différentes entités du Secrétariat Général en liaison avec la Direction Générale Adjointe Administration Finances, afin d'en rendre compte dans les états financiers.

Enfin le Secrétariat Général veille et participe à la mise en application d'une politique cohérente en matière de délégations de pouvoir.

Les filiales sur lesquelles TF1 exerce un contrôle exclusif font en particulier l'objet de mise en place de délégations de pouvoir en tenant compte des principes directeurs définis au niveau du Groupe.

Concernant les filiales sous contrôle conjoint, le contrôle interne s'organise sur les bases de l'expertise du Groupe TF1 et conformément aux accords entre actionnaires.

DIRECTION DES TECHNOLOGIES ET DES MOYENS INTERNES

La Direction des Technologies et des Moyens Internes (DTMI) de TF1 est en charge de la fabrication des émissions dont la production lui est confiée, de la conception, la mise en place et la maintenance

¹ Cf Paragraphe « Evaluation des risques »

des systèmes informatiques et techniques, ainsi que de la gestion du parc immobilier, de la logistique et des services généraux.

La DTMI garantit la continuité de l'antenne en veillant à la disponibilité et à la mise en œuvre des moyens humains et techniques nécessaires.

Par ailleurs, elle assure depuis plusieurs années le pilotage des Risques Majeurs de TF1, et poursuit la démarche d'analyse et de gestion opérationnelle des risques qui se traduit depuis 2004 par l'organisation et l'animation des comités « Réagir ». Ces comités réunissent plusieurs directions (Relations humaines, Juridique ...) et ont pour objectif de bâtir et mettre à jour les principaux schémas de reprise des processus clés en cas de perturbations.

Ils veillent au maintien et à l'enrichissement des différents processus, au travers d'une prévention régulière, mais aussi sur la base du principe d'amélioration continue au niveau de la sécurité des personnes et des biens, des infrastructures, des systèmes et des données.

Enfin, la DTMI veille au suivi des technologies et services émergents, et fait bénéficier de son expertise en mutualisant les achats techniques, informatiques, travaux et logistiques.

Information et Communication

La Direction des Technologies et des Moyens Internes de TF1 SA définit, avec les directions opérationnelles et fonctionnelles concernées, les systèmes d'information nécessaires à la production des informations et à la gestion sécurisée et efficace des opérations.

Les systèmes d'information financiers majeurs sont déployés dans l'ensemble du Groupe, notamment les outils de comptabilité, de gestion et de consolidation. Des applications métiers sont déployées lorsque nécessaire dans certaines entités du Groupe.

En relation étroite avec la Direction Générale Adjointe Administration Finances (DGAAF), la Direction des Technologies et des Moyens Internes, assure :

- une mission d'assistance et de formation auprès des utilisateurs,
- un contrôle de l'homogénéité du traitement de l'information : supervision et paramétrage des outils communs

TF1 exploite à la fois des applications spécifiques développées en interne et des logiciels du marché. Ces applications font l'objet d'analyses ainsi que d'une surveillance et d'une exploitation rigoureuses, visant à assurer leur disponibilité, leur intégrité, leur sécurité, ainsi que leur conformité aux obligations légales.

La stratégie de développement et le pilotage des systèmes d'information s'effectuent au travers de comités de projets et du Comité Progiciel, réunissant les principales directions fonctionnelles de TF1.

Afin d'assurer, auprès des collaborateurs, la diffusion d'informations concernant le Groupe et ses évolutions, le Service de Communication Interne rattachée à la Direction des Relations Humaines met à leur disposition un magazine d'information quadrimestriel, une lettre d'information mensuelle, ainsi qu'un site Intranet.

Ce dernier vecteur de communication permet aussi de rappeler les règles de sécurité, les possibilités de formation et les opportunités de mobilité.

Par ailleurs, l'organisation de conventions permet de faire partager aux collaborateurs les évolutions, les enjeux et la stratégie du Groupe.

Pilotage du CONTRÔLE interne

Les systèmes de contrôle interne doivent eux-mêmes faire l'objet de contrôle à la fois de manière continue par le management et au travers d'évaluations ponctuelles de la part d'instances n'ayant ni autorité ni responsabilité directes sur les opérations.

AUDIT INTERNE

Le Groupe TF1 dispose depuis 2004 de son propre Service d'audit Interne reprenant les missions antérieurement assurées par l'audit central du groupe Bouygues.

Il conduit des missions auprès des différentes entités du Groupe dans des domaines variés (financier, opérationnel, organisationnel) selon un plan annuel validé par la Direction Générale et le Comité des Comptes.

La réalisation des missions s'effectue selon une méthodologie rigoureuse, donnant lieu à un rapport comportant des recommandations, lesquelles font l'objet d'un plan d'actions et d'un suivi.

L'audit interne constitue un outil d'analyse, de contrôle et d'information permettant l'identification, la maîtrise et l'amélioration du contrôle des risques. L'audit interne, service référant au Comité des Comptes, constitue l'un des éléments de la mise en œuvre des principes de la gouvernance d'entreprise.

La Direction centrale Audit de Bouygues assure, quant à elle, les missions portant sur la fiabilité, la sécurité et l'exploitation des systèmes d'information.

COMITE DES COMPTES

Créé en 2003, le Comité des comptes est composé d'au moins deux administrateurs, sans qu'aucun administrateur mandataire social ou salarié de TF1 ne puisse en être membre.

Il examine, en présence des commissaires aux comptes et avant présentation au conseil d'administration, les comptes trimestriels, semestriels et annuels. A cette occasion, il s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement de ces comptes et vérifie les procédures internes de collecte et de contrôle des informations concourant à leur établissement.

En outre, il prend connaissance des conclusions des missions de l'audit interne et valide son plan de charge annuel.

Dans le cadre de leur mission, les commissaires aux comptes s'assurent de la régularité et de la sincérité de la situation financière et patrimoniale de la société, au regard des règles et principes comptables. En outre, à l'occasion de leur mission ils prennent connaissance de l'organisation et du fonctionnement des systèmes et des procédures, participant ainsi à l'optimisation de l'environnement général de contrôle interne. Leurs travaux intègrent des recommandations formulées tant auprès des Directions Générales qu'auprès du Comité des comptes.

Description des procédures de contrôle interne

Procédures d'élaboration, de contrôle et de communication de l'information financière

CONTROLE DE GESTION

TF1 et les filiales sur lesquelles elle exerce un contrôle exclusif font l'objet d'un processus de planification et de contrôle budgétaire similaire. Dans le cas des filiales contrôlées conjointement avec un partenaire, ce processus est adapté au cas par cas tout en respectant les principes du Groupe.

- Processus de planification

Le processus de planification du Groupe TF1 constitue un engagement de la part des responsables des entités vis à vis de la Direction du Groupe.

Un plan à horizon 3 ans intègre des axes de développement et des prévisions financières selon un cadre commun qui comprend un compte de résultat et un bilan simplifiés. Il est complété d'un tableau de financement, de ratios et d'indicateurs de rentabilité et d'exploitation.

Le budget annuel découlant du plan triennal est mensualisé afin de permettre la réalisation des contrôles budgétaires mensuels. Il constitue le référentiel de contrôle budgétaire pour l'année à venir.

Le processus de plan triennal est décentralisé au niveau de chaque société et/ou entité. Son organisation et son animation sont assurées par la Direction du Contrôle de Gestion Groupe.

Le plan triennal et le budget annuel font l'objet d'une actualisation deux fois par an, afin d'une part d'affiner les tendances à fin d'année et d'autre part de réestimer les projections à trois ans.

Les plans des différentes entités sont consolidés par la Direction du Contrôle de Gestion de TF1 SA. Ils sont validés par la Direction Générale Adjointe Administration Finance, et la consolidation fait par la suite l'objet d'une présentation et d'une validation par la Direction Générale. Une synthèse de ces plans est ensuite présentée à la Direction du Groupe Bouygues.

Au cours du quatrième trimestre de l'année, un document synthétisant le plan du Groupe est soumis à la validation du Conseil d'Administration.

- Contrôle budgétaire et tableau de bord

Chaque structure établit mensuellement son tableau de bord et analyse notamment les écarts entre les données réalisées et les objectifs préalablement fixés lors du budget annuel afin d'évaluer leurs éventuels impacts futurs.

Les tableaux de bord de chaque structure et entité font l'objet d'une présentation à la Direction du Contrôle de Gestion lors de réunions mensuelles, selon un calendrier prédéfini au début de chaque année.

Après contrôle et validation, la Direction du Contrôle de Gestion établit un Tableau de Bord consolidé, présenté et commenté (vers le 15 du mois suivant) à la Direction Générale de TF1.

Une synthèse de ce document est ensuite transmise à la Direction Générale du Groupe Bouygues.

- Outil de contrôle de gestion

TF1 SA a développé et déployé au niveau du Groupe son propre outil de gestion, interfacé avec le logiciel de comptabilité.

Cet outil repose sur le principe d'un enregistrement unique des opérations nécessaires à l'information financière. Des processus automatisés de traitement permettent les restitutions adaptées aux besoins du contrôle de gestion, de la comptabilité et de la trésorerie.

Les principales fonctionnalités de l'outil sont :

- la saisie et la validation des engagements,
- le suivi et le contrôle de la réalisation des prestations,
- l'enregistrement des factures en regard de l'engagement, et la validation des paiements.

Chaque mois un traitement d'arrêté automatique permet d'établir le compte de résultat qui sera mis en regard du Plan avancé et permettra d'éditer le contrôle budgétaire, base de l'analyse.

Chaque trimestre ce même traitement automatisé permettra au service Comptabilité de valider puis de générer automatiquement dans le logiciel comptable, les écritures d'inventaire garantissant ainsi la convergence entre les résultats issus des traitements gestion et comptable.

Cet outil de gestion est complété et/ou alimenté par plusieurs progiciels Groupe : progiciel de traitement et refacturation intra-groupe, progiciel d'achat et de gestion des droits de diffusion, ce dernier permettant en particulier d'assurer le suivi des contrats d'acquisition de droits.

Les applications développées en réponse aux besoins métiers sont en général interfacées avec l'outil gestion Groupe.

CLOTURE ET CONSOLIDATION COMPTABLE

- Procédure d'arrêté trimestriel des comptes TF1

Dans le cadre de la procédure d'arrêté des comptes TF1, les écritures d'inventaire font l'objet d'une analyse et d'une validation commune entre les services de comptabilité et de contrôle de gestion.

La constatation des provisions fait suite à une analyse des risques réalisée en concertation avec la Direction des Affaires Juridiques, la Direction des Ressources Humaines et le cas échéant les directions opérationnelles et/ou fonctionnelles concernées.

L'ensemble des postes du bilan et du compte de résultat donnent lieu à une analyse dynamique, par comparaison avec la même période de l'année précédente ; les évolutions constatées font l'objet de commentaires qui permettent d'apporter un éclairage sur l'activité des sociétés.

- Procédure de consolidation

Les comptes consolidés du groupe TF1 sont établis en conformité avec les normes IFRS adoptées par l'Union Européenne .

La Direction Centrale Comptabilité et Fiscalité assure la consolidation de l'ensemble des sociétés du groupe TF1 lors de chaque arrêté trimestriel. Les options comptables retenues font l'objet d'une validation avec les commissaires aux comptes, préalablement aux clôtures trimestrielles, et sont présentées au Comité des Comptes. Les comptes sont soumis aux Commissaires aux Comptes afin de recueillir leurs remarques éventuelles puis présentés au Comité des Comptes, avant d'être finalement arrêtés par le Conseil d'Administration.

- Outils utilisés pour la comptabilité et la consolidation

Le groupe TF1 utilise dans son ensemble un logiciel comptable propre qui traite la comptabilité générale et la comptabilité analytique. Cet outil garantit le respect des principes de sécurité financière, par le biais de la stricte définition des profils d'habilitation et des droits d'accès.

L'outil de consolidation déployé dans l'ensemble des sociétés du groupe TF1 est un logiciel utilisé par un grand nombre de sociétés cotées.

L'utilisation de cet outil de consolidation permet d'exercer une analyse et un contrôle rigoureux sur l'élaboration des comptes qui est ainsi régie par des procédures normées.

La Direction Centrale Comptabilité et Fiscalité assure par ailleurs une mission de coordination en diffusant régulièrement auprès des filiales les règles et méthodes applicables, au travers de l'organisation de séminaires et de formations aux nouvelles normes comptables notamment. Ceci concourt à maintenir la cohérence du système d'élaboration des comptes consolidés.

- **Audit légal des comptes**

Au 31 décembre de chaque année, les comptes de TF1 et de l'ensemble de ses filiales font l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes.

Chaque trimestre, les comptes consolidés et les comptes des principales filiales font l'objet d'un examen limité.

- **Mise en place des normes IAS / IFRS**

Préalablement au déploiement des nouvelles normes, une étude a été menée afin d'évaluer les impacts du changement sur les options comptables, les règles de gestion et les systèmes d'information, dans les différents métiers du Groupe et en tenant compte de leur spécificité.

Les options comptables ainsi que leurs modalités de mise en œuvre retenues ont fait l'objet de concertations avec le Groupe Bouygues et les commissaires aux comptes.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, le groupe TF1 utilise les normes IFRS comme norme majeure de comptabilisation, et pratique des reclassements et ajustements afin d'obtenir des comptes sociaux en normes locales conformément aux exigences de la réglementation fiscale française.

Les comptes de l'exercice 2004 ont également été établis selon les nouvelles normes IFRS, afin de disposer d'un exercice de référence lors des arrêtés de comptes de l'année 2005.

COMMUNICATION FINANCIÈRE

Outre le Président, seules les personnes dûment mandatées par ce dernier sont habilitées à communiquer des informations à caractère financier au marché. Il s'agit en particulier du Directeur Général Adjoint Administration et Finances et des collaborateurs du Département Communication Financière et Relations Investisseurs.

Ce département élabore à destination du Conseil d'Administration les synthèses d'activité de TF1 et de ses filiales. Il diffuse et communique les informations financières concernant le groupe TF1 et sa stratégie, notamment au travers des :

- Rapports de gestion des conseils d'administration,
- Documents de référence, rapports trimestriels et semestriels,
- Communiqués de presse financiers,
- Présentations pour les analystes financiers et investisseurs.

Ces documents sont élaborés à partir d'information financière en provenance des filiales et départements du groupe, et font l'objet d'une validation par les responsables financiers des entités, le Directeur des Relations Humaines, le Directeur Juridique, puis la Direction Générale Adjointe Administration Finances.

Le document de référence du Groupe est déposé, après vérification par les commissaires aux comptes des informations portant sur la situation financière et les comptes, auprès de l'Autorité des Marchés Financiers conformément au règlement général. Chaque thème de communication fait l'objet de la rédaction d'un argumentaire validé par la Direction Générale, mis à jour régulièrement et servant de support strict aux relations avec les investisseurs et brokers.

Afin de garantir l'égalité d'accès à l'information des investisseurs et de favoriser la communication à l'attention des actionnaires, les différents supports de communication sont disponibles en français et en anglais, et empruntent les canaux de diffusion suivants :

- ❑ les informations à destination d'un public extérieur sont mises en ligne directement au moment de leur publication sur le site Internet : www.tf1finance.fr. Toute personne souhaitant recevoir ces informations par courrier peut en faire la demande au service de communication financière qui les lui enverra gratuitement,
- ❑ tous les communiqués de presse sont diffusés dans un quotidien économique national, un hebdomadaire national, ainsi que sur un site Internet financier grand-public et sur ceux de l'AMF et d'Euronext,
- ❑ les réunions d'analystes et Assemblées Générales sont retransmises dans leur intégralité et en direct sur Internet ou accessibles par téléphone, sans restriction d'accès. Un enregistrement de ces réunions est mis en ligne sur le site Internet du groupe,
- ❑ Les déplacements à l'étranger ou les entretiens sont toujours menés par deux personnes du groupe TF1 afin de garantir l'exactitude des informations délivrées et leur stricte égalité d'accès. Les documents présentés à ces occasions sont publiés immédiatement sur le site Internet www.tf1finance.fr.

Sécurisation des actifs et optimisation des flux financiers

Afin de préserver les actifs de l'entreprise et d'optimiser ses flux financiers, la société a mis en place des procédures applicables dans différents domaines : achats, engagements de dépenses, paiements, gestion de la trésorerie, risque client, et risques d'exploitation.

PROCESSUS ACHATS

De manière générale, le Groupe a initié une démarche de normalisation des contrats d'achat visant particulièrement à s'assurer de la souscription d'assurances par les fournisseurs, de la garantie de continuité du service, ainsi qu'à sécuriser les approvisionnements et les conditions financières.

Les contrats d'achat de droits de diffusion sont souscrits par TF1 dans le cadre de la sécurisation des grilles de programmes pour les années futures. Les contrats présentent une certaine complexité sur le plan économique et juridique et portent sur des montants significatifs. Ces projets d'investissements sont initiés sur la base de la politique éditoriale de la chaîne et font l'objet d'une procédure d'approbation et d'autorisation d'investissement propre à chaque type de programme. Les contrats relatifs à ces investissements suivent un circuit de validation qui fait intervenir l'Unité de Programmes ordonnatrice et/ou la Direction de l'Antenne (opérationnels et gestionnaires), le Secrétariat Général, la

Direction Générale Adjointe Administration et Finances et éventuellement la Direction Générale, en fonction du montant et de la nature du contrat. Le plus souvent, et en fonction des possibilités, des accords cadres sont conclus afin de maîtriser les coûts d'achat de certains programmes et de sécuriser les approvisionnements.

Par ailleurs, la Direction des Technologies et des Moyens Internes (DTMI) de TF1 a pour objectif d'optimiser les achats de matériels et les contrats de services techniques et de services généraux. En conséquence, la DTMI centralise les achats de matériels informatiques et les contrats de services et de maintenance. Les grands contrats techniques ponctuels ou pluriannuels respectent une procédure de validation faisant intervenir les responsables opérationnels et fonctionnels concernés.

MAÎTRISE DES ENGAGEMENTS ET DES PAIEMENTS

Le logiciel de gestion garantit la maîtrise des engagements de dépense et des paiements, grâce :

- au circuit d'approbation des engagements, prédéfini dans le logiciel et constitué des personnes habilitées à initier des commandes,
- au circuit de validation électronique pour les factures saisies et numérisées en regard desdits engagements.

Un logiciel spécifique pour le suivi financier des droits de diffusion permet à la fois la gestion des stocks de programmes, des acomptes versés, et le suivi des contrats.

Tous les types de moyens de paiement du groupe font l'objet d'une procédure de sécurisation, contractualisée quasiment dans tous les cas auprès des banques. Ces procédures de sécurisation sont complétées par un rapprochement bancaire comptable quotidien formalisé mensuellement.

L'ensemble des moyens de paiement fait l'objet d'une double signature avec une mise à jour annuelle des pouvoirs sur tous les comptes bancaires.

MAÎTRISE DE LA GESTION DE TRÉSORERIE

TF1 utilise un progiciel de gestion de trésorerie qui assure les fonctions suivantes :

- gestion quotidienne des comptes en date de valeur,
- suivi des transactions financières (placement des liquidités, financement des découverts),
- gestion des risques financiers (taux et change) et des opérations de couverture associées.

● Gestion du risque de liquidité

La Direction de la Trésorerie et du Financement est chargée de veiller à ce que le Groupe dispose de sources de financement pérennes et en quantité suffisante :

- par une analyse et une réactualisation mensuelles des prévisions de trésorerie de l'ensemble des sociétés du Groupe ; ces analyses sont synthétisées dans un tableau de bord présenté mensuellement à la Direction Générale du Groupe,
- par la négociation et le maintien permanent d'un encours de lignes de financement de sécurité confortable et d'une maturité moyenne de 5 ans.

La position de trésorerie nette consolidée du Groupe, détaillée par société, fait l'objet d'un reporting quotidien à la Direction Générale.

● Placement de la trésorerie excédentaire

La trésorerie du Groupe est placée selon les règles d'une gestion de « bon père de famille », privilégiant la sécurité au rendement, sans aucun risque de perte en capital. Cet objectif implique une sélection rigoureuse des supports de placement, une surveillance étroite des risques de contrepartie et de marché (analyse régulière des portefeuilles détaillés des SICAV, diversification maximale des supports de placement utilisés, demandes de garantie en capital auprès des banques, suivi quotidien du rendement par rapport au benchmark de marché, etc.)

- Couverture des risques de change et de taux d'intérêt

Les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change des devises ont un impact direct sur les opérations de quelques sociétés du Groupe : essentiellement TF1 SA, Eurosport, TF1 International, TPS.

Le rôle de la Direction de la Trésorerie et du Financement est de limiter cet impact, au mieux des anticipations de marché et des contraintes budgétaires fixées par chaque société.

Lors de l'élaboration du plan, la Direction Générale Adjointe Administration et Finances détermine des taux «budget» pour l'année à venir, qui seront les objectifs à atteindre dans le cadre des couvertures de change et de taux d'intérêt.

La Direction de la Trésorerie et du Financement décide au moins une fois par mois, dans le cadre de la stratégie de couverture validée par la Direction Générale Adjointe Administration et Finances, des opérations en terme de calendrier, montant, produits utilisés et niveaux d'intervention.

Elle collecte en temps réel (avec remise à jour complète mensuelle) les engagements en devises des différentes entités, les consolide et définit l'exposition du Groupe au risque de change, puis applique la stratégie validée pour couvrir les positions.

L'utilisation des instruments dérivés est strictement réservée à des fins de couverture et ne répond jamais à un objectif spéculatif.

L'exécution des opérations liées aux produits dérivés est sécurisée grâce à l'habilitation d'un nombre limité de personnes autorisées à traiter avec les banques, une mise en concurrence systématique et une sélection rigoureuse des contreparties bancaires, une confirmation immédiate des opérations traitées portant double signature, et une comptabilisation des opérations par un back office comptable indépendant, rattaché à la Direction Comptable du Groupe.

PROCEDURES DE CONTRÔLE DU RISQUE CLIENT

Bien que ces études soient en général réalisées par les entités métiers, l'expertise de la Direction Trésorerie et Financement peut être sollicitée lors d'enquêtes de solvabilité concernant de nouveaux clients.

La gestion des impayés et le processus de relance sont du ressort de chaque Société ou Direction.

En cas d'exposition spécifique, le Groupe se prémunit contre le risque d'impayé par la souscription d'une assurance complémentaire auprès de sociétés d'assurance crédit (par exemple chez TF1 Vidéo ...).

GESTION DES RISQUES DE L'EXPLOITATION

- Sécurité de l'antenne

Une cellule de crise a été mise en place afin d'assurer la veille et la prévention des risques éventuels et de permettre une reprise d'activité rapide en cas de risques avérés et la sécurisation des processus-clés mentionnés dans la partie 2.2 « Evaluation des risques » fait l'objet de tests réguliers.

Par ailleurs, afin de respecter la réglementation en vigueur et la ligne éditoriale de la chaîne, le Service de Conformité vérifie l'ensemble des programmes destinés à être diffusés.

- Sécurité des systèmes d'information

Le groupe TF1 a engagé depuis 2003 une démarche qui s'est notamment traduite par des séminaires rassemblant les principaux cadres techniques, juridiques et ressources humaines du groupe afin de les sensibiliser à la sécurité des informations et des systèmes qu'ils sont amenés à utiliser. Ces démarches de sensibilisation, amenées à se multiplier dans l'avenir, prolongent les actions de communication sur ce sujet (charte « Eticnet ») et les différents garde-fous techniques mis en place contre les agressions extérieures (plan d'urgence anti-virus notamment).

- Site de secours

Le Groupe TF1 dispose depuis plusieurs années d'un site externe protégé permettant la sécurisation des fonctions vitales de l'entreprise, notamment la diffusion et les systèmes d'information. TF1 a connu en 2005 une évolution technologique marquante avec le lancement de la Régie Finale Numérique, et dans ce cadre une adaptation technique du site de secours a été initiée.

Cette première étape a d'ores et déjà conduit fin 2005 à la mise en place d'une nouvelle régie de secours sur un deuxième site externe. Au cours de l'année 2006, l'ensemble des processus clés de la chaîne seront regroupés au sein de ce nouveau site intégrant notamment un plateau et les moyens de montage pour les journaux télévisés, ainsi que les moyens adaptés à la reprise des fonctions vitales de l'entreprise.

Procédures mises en place par TF1 Publicité

TF1 a confié la commercialisation de son espace publicitaire à sa filiale TF1 Publicité (SAS), dont l'activité est intrinsèquement liée à l'antenne de TF1.

TF1 Publicité applique les normes du Groupe mais a mis en place des procédures complémentaires en raison de sa spécificité métier, dont les principales couvrent les champs suivants :

- Définition du cadre de la vente : les règles de commercialisation des espaces publicitaires sont définies dans des Conditions Générales de Vente soumises à des conseils juridiques externes afin de veiller au respect des lois et règlements en vigueur, et validées par la Présidence de TF1 Publicité. Elles font l'objet d'une révision annuelle, lors de l'élaboration des conditions commerciales.
- Planification et reporting : les objectifs de recettes publicitaires, établis par la Direction générale de TF1 Publicité en concertation avec les entreprises du Groupe qui lui ont confié leur espace en régie, sont présentés au Président de TF1 lors de l'élaboration du budget annuel et du plan triennal. Un reporting quotidien, transmis par la Direction Générale de TF1 Publicité au Président de TF1, détermine au plus juste une prévision de chiffre d'affaires et analyse les écarts avec l'objectif. Des

mesures correctrices nécessaires au redressement de toute dérive significative sont immédiatement adoptées et mises en œuvre.

- Chaîne de génération des recettes : la chaîne de génération des recettes publicitaires est gérée par un outil informatique spécifique développé pour la régie publicitaire de TF1. Toutes les étapes de la vente d'un espace publicitaire jusqu'à sa facturation s'effectuent via ce logiciel, évitant les ressaisies et les risques d'erreur. Son accès est sécurisé et limité à une liste de personnes habilitées. Le chiffre d'affaires publicitaire généré par l'outil informatique fait l'objet de multiples contrôles visant notamment à assurer une stricte cohérence entre le temps total de publicité diffusé et le temps de publicité facturé, et la correcte application des conditions commerciales et des conventions.
- Contrôle du risque client : le suivi des encaissements du chiffre d'affaires publicitaire est primordial, et fait donc l'objet d'une procédure stricte et systématique. Par ailleurs, TF1 Publicité effectue des enquêtes financières et peut imposer des conditions de règlements spécifiques en fonction des critères de solvabilité de l'annonceur.
- Respect des obligations légales : TF1 Publicité s'assure du respect des différentes dispositions réglementaires et législatives liées à la diffusion de messages publicitaires sur de multiples supports. Ce contrôle porte notamment :
 - sur la conformité des films publicitaires à la réglementation et à la ligne éditoriale du support,
 - sur la durée maximale des espaces publicitaires diffusés quotidiennement et par heure glissante,
 - sur le respect des règles de facturation (loi dite Sapin N°93-122 du 29 janvier 1993).

Plan d'amélioration continue

En vue de compléter et renforcer les dispositifs de contrôle interne en place, TF1 conduit plusieurs projets au sein de sa structure principale et de ses filiales.

Parmi ceux-ci, le Groupe s'est engagé dans une démarche à moyen terme dont la finalité est l'implantation d'un nouvel outil de production d'informations économiques et financières, visant à fédérer, homogénéiser et pérenniser l'ensemble des reportings métiers du Groupe.

Un état des lieux des outils, méthodes et indicateurs utilisés dans chaque métier, a constitué la première étape de cette démarche ; il permettra d'identifier les éléments communs guidant la conception du nouvel outil.

D'une manière générale, l'amélioration continue des processus, des normes et des systèmes d'information demeure l'un des objectifs prioritaires du Groupe, et répond à une double préoccupation visant d'une part à la maîtrise et au contrôle des opérations, et d'autre part à leur efficacité.

Cet esprit d'amélioration continue concourt à une vision dynamique du contrôle interne au sein du Groupe TF1, s'appuyant sur les compétences et l'implication de l'ensemble de ses collaborateurs.

En complément du rapport ci-dessus, veuillez trouver ci-après des précisions sur certains risques :

Risques industriels et liés à l'environnement

Diffusion des programmes de **TF1** - Risque d'interruption du transport du signal.

Les programmes de TF1 sont actuellement diffusés auprès des foyers français :

- par faisceaux hertziens via les 112 sites d'émission principaux et 3 161 stations de réémission de TDF,

- par satellite, à savoir Atlantic Bird 3 pour la diffusion en clair et Hot Bird pour la diffusion sur TPS,
- par câble (obligation dite du « must-carry analogique » à la charge des câblo-opérateurs).

La société TDF assure le transport (alimentation des sites de diffusion avec le signal TF1) et la diffusion des programmes de TF1 (ainsi que l'ensemble des chaînes nationales) de manière conjointe via son réseau hertzien terrestre et satellitaire.

TDF est le seul opérateur national de diffusion du signal de télévision, et il n'existe pas en l'état d'offres alternatives de substitution comparable au réseau TDF.

TF1 se trouve ainsi placée dans une situation de dépendance pour la diffusion de son signal, et ne peut faire appel à d'autres modes de transport en cas de défaillance du réseau TDF.

La sécurisation du transport est assurée par TDF grâce au double mode de transport (hertzien et satellite) vers ses émetteurs. Ainsi, si un faisceau hertzien alimentant un émetteur vient à être défaillant, il est alors possible de basculer sur le signal satellite (et réciproquement).

Les sites de diffusion sont en grande partie sécurisés grâce à la redondance des émetteurs de diffusion. En revanche, le système d'antennes n'est pas à l'abri d'incidents (antennes, guides d'onde et multiplexeur en fréquences), et l'alimentation en énergie peut échapper à la vigilance de TDF (responsabilité d'EDF).

Des coupures sont ainsi survenues dans la diffusion de notre signal pour des raisons techniques (défaut de fonctionnement d'émetteurs ou d'alimentation d'énergie) ou internes à TDF (grèves notamment). Les pénalités prévues au contrat sont sans commune mesure avec les pertes d'exploitation potentielles de TF1 lors de ces incidents (perte d'audience, atteinte à l'image de TF1, demande de dégrèvements d'annonceurs, perte de droits dérivés...).

Le préjudice que pourrait subir TF1 en cas d'arrêt d'un émetteur est bien sûr proportionnel au bassin de téléspectateurs desservi par l'émetteur défaillant. Une défaillance sur le bassin parisien (10 millions de téléspectateurs) pourrait avoir d'importantes conséquences économiques. C'est pourquoi TF1 a négocié des délais très brefs d'intervention des services de TDF en cas de panne, et demandé le renforcement de mesures de secours. A ce jour, mis à part un incident sur un site local de diffusion aucune coupure de longue durée sur un émetteur n'a été constatée.

TPS a pour activité principale la fourniture d'une offre de programmes diffusée par satellite sur la position Hot Bird 13° d'Eutelsat.

Les principaux programmes de TPS sont diffusés sur 2 des satellites de la position orbitale, qui en compte 5, et occupent 6 fréquences, alors que la position en compte une centaine.

Le risque de perturbation unitaire se limite à un satellite, car ceux-ci sont éloignés de plusieurs dizaines de kilomètres, donc non perturbables simultanément. TPS doit donc se préparer à subir un défaut sur la moitié de ses capacités. Les solutions résident dans la meilleure utilisation du débit du satellite.

TPS a connu en 2001 un incident de quelques heures sur le satellite HB5, aujourd'hui délaissé au profit de HB6. Les dispositions décrites ci-dessus ont été mises immédiatement en place, avec succès. La société Eutelsat a pu vérifier la capacité de réaction de TPS, en particulier du fait que TPS peut piloter à distance la configuration de la liste de chaînes et de fréquences reçues par ses abonnés.

Dans le cadre de la distribution de l'offre de TPS via la ligne téléphonique en **ADSL**, actuellement disponible avec France Télécom, TPS et France Télécom ont mis en place les infrastructures nécessaires (un double réseau) à la sécurisation de la diffusion continue des 20 premières chaînes. En cas de rupture du flux, des pénalités dues par France Télécom à TPS sont prévues au contrat, leur montant étant fonction de l'heure d'écoute à laquelle l'incident est survenu.

Eurosport dispose d'infrastructures au Royaume Uni, permettant à la chaîne de sécuriser la diffusion de ses programmes.

Risques liés à la réglementation

La réglementation juridique à laquelle TF1 est soumise est décrite dans le paragraphe « environnement juridique » en page 158.

TF1 est un service de communication audiovisuelle soumis à autorisation. L'autorisation initiale d'utilisation des fréquences par la société, fixée à une durée de 10 ans à compter du 4 avril 1987 (loi du 30 septembre 1986) a expiré en 1997. Par décision n° 96-614 du 17 septembre 1996, la chaîne a bénéficié pour cinq ans, à compter du 16 avril 1997, d'une première reconduction hors appel à candidatures de cette autorisation.

L'autorisation d'émettre de la chaîne TF1 a été reconduite automatiquement pour les années 2002 à 2007, par décision du CSA du 20 novembre 2001. Aux termes des dispositions de l'article 82 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée, cette autorisation fait l'objet d'une prolongation automatique jusqu'en 2012, au titre de la reprise en « simulcast » de la chaîne en numérique hertzien terrestre. Par une décision en date du 10 juin 2003, le CSA a modifié la décision d'autorisation de TF1 et sa convention afin d'y intégrer les dispositions relatives à la reprise du programme en TNT.

Le groupe TF1 doit également respecter un certain nombre d'obligations générales de diffusion et d'investissement dans la production. Toute augmentation de ces contraintes, pourrait avoir un impact négatif sur la rentabilité de la société.

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, à la participation et à la citoyenneté des personnes handicapées, a posé le principe que la chaîne devra dans un délai de cinq ans rendre accessible aux personnes sourdes ou malentendantes la totalité de ses programmes, à l'exception des messages publicitaires. A noter que le CSA peut accepter qu'une partie des programmes ne soient pas soumis à l'obligation en raisons de leurs caractéristiques (aménagement inscrit dans la convention).

Il n'y a pas de nouvelle réglementation adoptée depuis le début de l'année 2006 qui pourrait avoir un impact significatif sur le groupe TF1.

Risque clients

TF1 Publicité pratique un contrôle systématique de la santé financière des annonceurs qui souhaitent investir sur les chaînes du groupe TF1 dont elle assure la régie. Le risque de non-paiement des annonceurs de TF1 Publicité est historiquement inférieur à 0,1% du montant du chiffre d'affaires annuel.

Eurosport pratique également un contrôle systématique de la santé financière des opérateurs câble et satellite sur lesquels la chaîne est distribuée. Historiquement, le risque de non-paiement de ces distributeurs est faible.

TF1 Vidéo et TF1 Entreprises ont recours à une assurance crédit afin de se prémunir contre les risques d'impayés clients.

Il n'existe pas d'autres risques clients unitaires significatifs dans les autres filiales du Groupe qui pourraient affecter durablement la rentabilité du Groupe.

Risques de marché

L'analyse détaillée des risques de marché (taux, change, liquidité, actions) figure dans l'annexe des comptes consolidés.

Assurance / Couverture des risques

Comme indiqué dans le rapport sur les procédures du contrôle interne ci-dessus, le groupe TF1 s'est doté d'une politique active d'identification et de prévention des risques. Une cellule a été constituée à cet effet. Cette cellule met en place un plan de prévention qui est régulièrement actualisé. Le groupe TF1 négocie ensuite ses polices d'assurance par l'intermédiaire de courtiers intervenant auprès de grandes compagnies internationales telles que Zurich, Chubb, Gan, Allianz, Generali...

La souscription des contrats d'assurance du groupe TF1 auprès de ces compagnies d'assurance de premier rang est facilitée par l'existence de ce plan de prévention.

Les mesures d'identification et de prévention des risques, développées par le groupe et ses filiales au travers d'une cellule dédiée visent d'une part la maîtrise accrue des risques de survenue de ces sinistres mais également l'optimisation des contrats et des relations avec les assureurs concernant le montant des primes et les conditions de garantie.

Le Groupe dispose de deux types d'assurances principales :

- assurance dommages, dont le montant de couverture s'élève à 347,8 M€ au titre des dommages directs (prime 2005 d'environ 900k€, franchise d'environ 25 k€). Cette police assure TF1, ses filiales créées ou à créer, en France et dans le monde entier, partout où s'exercent les activités de TF1. Cette police garantit notamment les dommages matériels causés aux biens de TF1 et les pertes d'exploitation consécutives à ces dommages. Ces garanties s'appliquent en particulier dans les cas impliquant des actes terroristes ;
- assurance responsabilité civile (couverture : environ 30,5 M€, prime d'environ 130 K€, franchise de 3 K€ à 80 K€ selon la nature des dommages). Cette police garantit les conséquences de la mise en jeu de la responsabilité civile que TF1 et ses filiales existantes ou à créer encourent.

La couverture est acquise pour les dommages causés aux tiers dans le cadre de la Responsabilité Civile Exploitation, Produits et Professionnelle.

De plus, TF1 a souscrit à une assurance Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux depuis 1997. Les assurés sont les mandataires sociaux de TF1, ses représentants aux Conseils d'Administration des sociétés filiales ou des sociétés associées (sociétés dans lesquelles TF1 détient directement ou indirectement 50 % au moins des droits de vote).

En outre, l'assurance garantit les dirigeants de fait et les préposés qui verraient leur responsabilité engagée pour une faute professionnelle commise dans le cadre de leur fonction de direction, de supervision ou de gestion.

L'ensemble des contrats d'assurance du groupe TF1 a été reconduit.

Fait, le 21 février 2006

Patrick LE LAY
Président Directeur Général